



Dynamique de l'apprentissage adapté en Occitanie

Présentation des résultats de l'enquête 2017

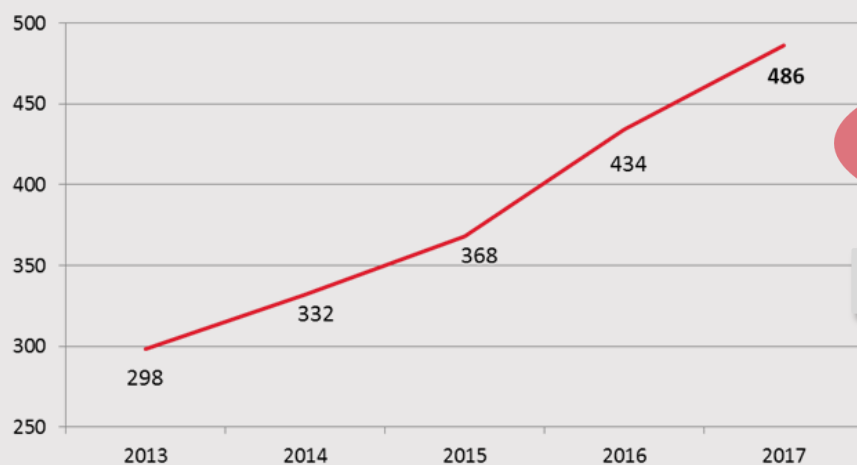
auprès du CFAS* et des CFA des 5 départements de la Région Occitanie EST

L'étude se situe dans le prolongement des missions de Synergie Handicap au travers d'un conventionnement signé en 2013 par le Conseil Régional et l'Agefiph. La plateforme Synergie Handicap vise, par ses actions, à favoriser le large accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation de droit commun et plus particulièrement par la voie du contrat d'apprentissage. Cette enquête, à laquelle ont participé activement tous les CFA des 5 départements de la Région Occitanie EST, rend compte de la dynamique à l'œuvre en matière de sécurisation des parcours professionnels et de formation pour les personnes en situation de handicap qui ont choisi la voie de l'apprentissage. **100 % des CFA ont répondu.**

Elle se décline en 4 axes :

- Progression des effectifs d'apprentis en situation de handicap ;
- Profil des apprentis en situation de handicap ;
- Parcours en formation ;
- Trajectoire professionnelle et emploi.

Progression des effectifs d'apprentis en situation de handicap de 2013 à 2017



486 apprentis
en situation de handicap
dont 222 accompagnés par le CFAS

Une progression de 63 % en cinq ans

* Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé

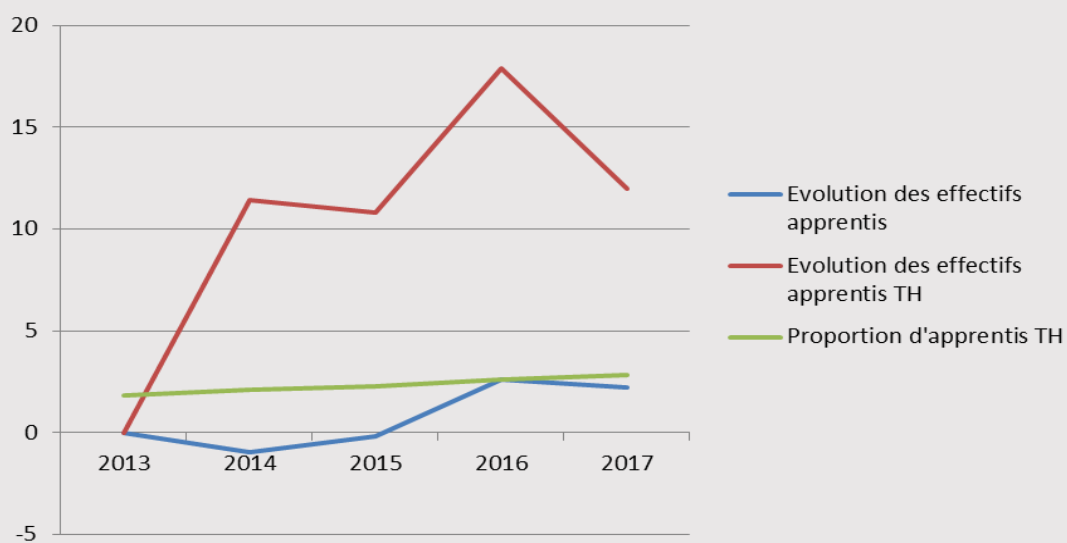


Une proportion croissante d'apprentis reconnus « Travailleurs Handicapés »
dans les CFA des 5 départements de la Région Occitanie EST

Année	Effectif total des apprentis TH	Evolution / an	Nombre total d'apprentis	Évolution / an
2013	298	0	16 489	0
2014	340	+ 11,4 %	16 334	- 0,9 %
2015	368	+ 10,8 %	16 305	- 0,2 %
2016	434	+ 17,9 %	16 729	+ 2,6 %
2017	486	+ 12 %	17 102	+ 2,2 %



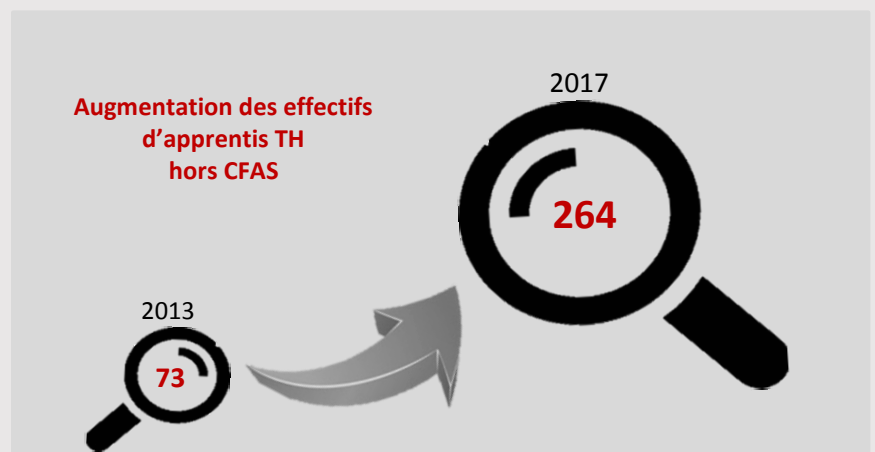
Proportion d'apprentis TH
1,8 %
2,1 %
2,3 %
2,6 %
2,8 %



En 5 ans, la **proportion d'apprentis reconnus « Travailleurs Handicapés »** en Occitanie EST, a connu une évolution **supérieure à la progression du nombre total d'apprentis** sur cette même période.

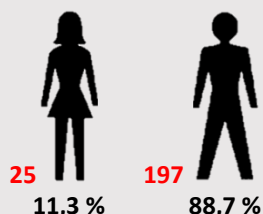
Ainsi, cette augmentation constante des apprentis TH témoigne de la poursuite de la dynamique engagée par l'ensemble des acteurs pour informer et accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet professionnel par la voie du contrat d'apprentissage adapté.

La promotion des métiers et de l'offre de formation par la voie de l'apprentissage en Occitanie, l'information sur son accessibilité « sans limite d'âge » pour les personnes en situation de handicap et l'information sur les aides et services mobilisables ont eu pour effet **une hausse significative des effectifs d'apprentis notamment par un public croissant de plus de 26 ans** sur l'ensemble des niveaux de formation, et en particulier sur les diplômes de niveaux III à I.

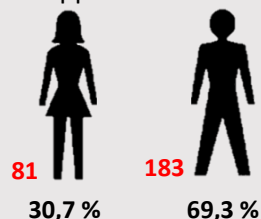


Profil des apprentis en situation de handicap

Répartition Hommes / Femmes
des apprentis du CFAS

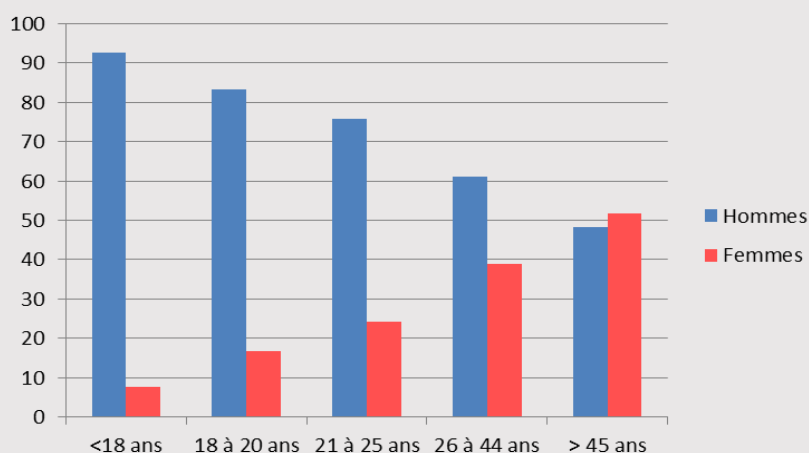


Répartition Hommes / Femmes
des apprentis hors CFAS



Malgré un rééquilibrage sensible au cours des dernières années, l'étude de la population générale des personnes formées par la voie de l'apprentissage (handicap ou non) révèle toujours une prépondérance de candidatures masculines.

La population des apprentis en situation de handicap n'échappe pas à cette tendance, puisque l'on constate que la majorité des personnes formées en CFAS (88,7 % d'hommes contre 11,3 % de femmes) comme dans l'ensemble des autres CFA (69,3 % d'hommes contre 30,7 % de femmes) sont de sexe masculin.



Néanmoins, on assiste à un rétablissement progressif de la parité hommes-femmes avec l'avancée en âge indépendamment du niveau de diplôme.

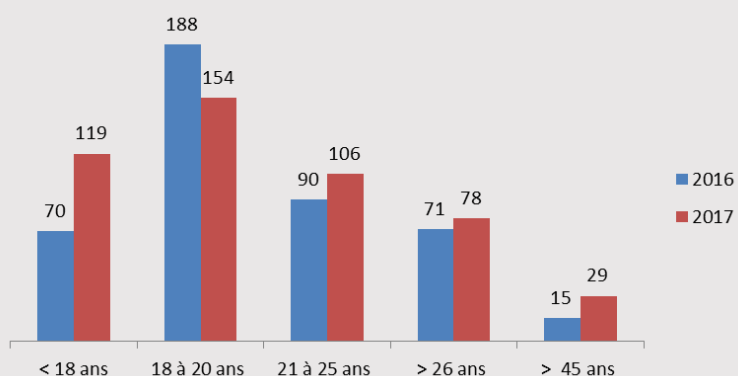
Par ailleurs, une analyse fine de la représentation par sexe selon les spécialités révèle que certains secteurs comportent une majorité de femmes (notamment les services d'aide à la personne et, plus largement, le secteur sanitaire et médico-social), et que des secteurs autrefois exclusivement masculins (BTP, Mécanique, Productique, etc.) comptent désormais des femmes dans leurs effectifs.

On observe que la majorité de la population accueillie au sein de l'ensemble des CFA d'Occitanie EST (CFAS inclus) a moins de 26 ans.

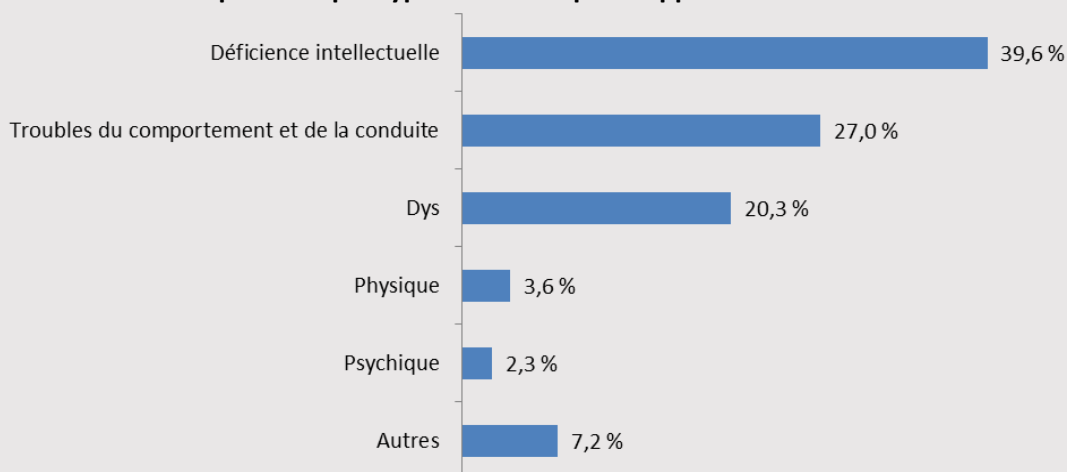
Si cette tendance est très marquée au CFAS, où 92 % des apprentis ont moins de 26 ans, et, pour 72 % d'entre eux, moins de 20 ans, ce différentiel est moins marqué dans les autres CFA, où la part des apprentis de plus de 26 ans reste élevée (de 38 % en 2016, elle est passée à 34 % en 2017).

Hors-CFAS, on remarque également **une augmentation globale du nombre d'apprentis de 45 ans et plus** (7 % en 2016 et 11 % en 2017), liée à la présence de dispositifs d'accompagnement renforcé favorisant la reconversion professionnelle par la voie de l'apprentissage (Oasis handicap, Synergie handicap, etc.).

Répartition par tranche d'âge
des effectifs d'apprentis



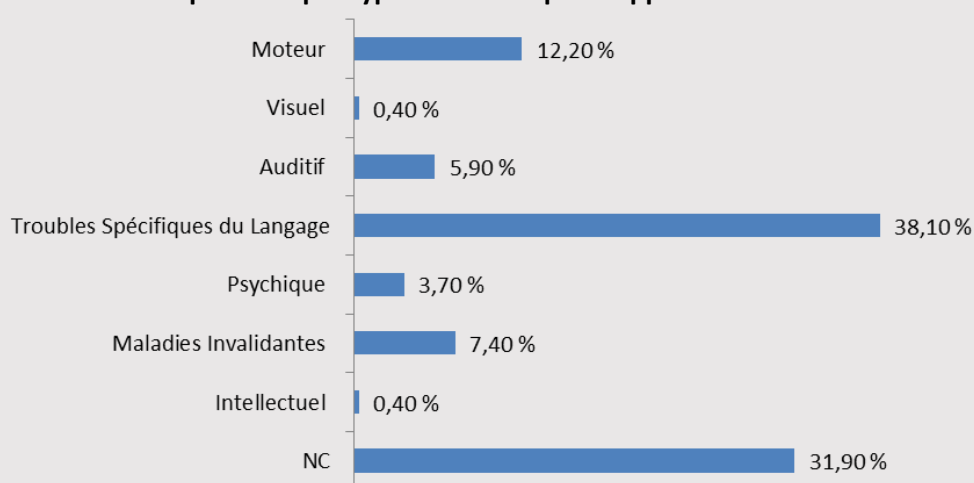
Répartition par type de handicap des apprentis du CFAS



Conformément à son modèle d'accompagnement, le CFAS accompagne des jeunes et adultes en situation de handicap qui sont confrontés à des retards dans le processus d'apprentissage. Les publics qu'il accueille présentent ainsi généralement un handicap dominant avec ou sans troubles associés.

Ainsi la déficience intellectuelle (40 %), les troubles du comportement (27 %), et les différents troubles spécifiques du langage et des apprentissages (20 % - dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc.) sont des handicaps qui, cumulatifs ou non, sont très représentés parmi la population suivie.

Répartition par type de handicap des apprentis hors CFAS

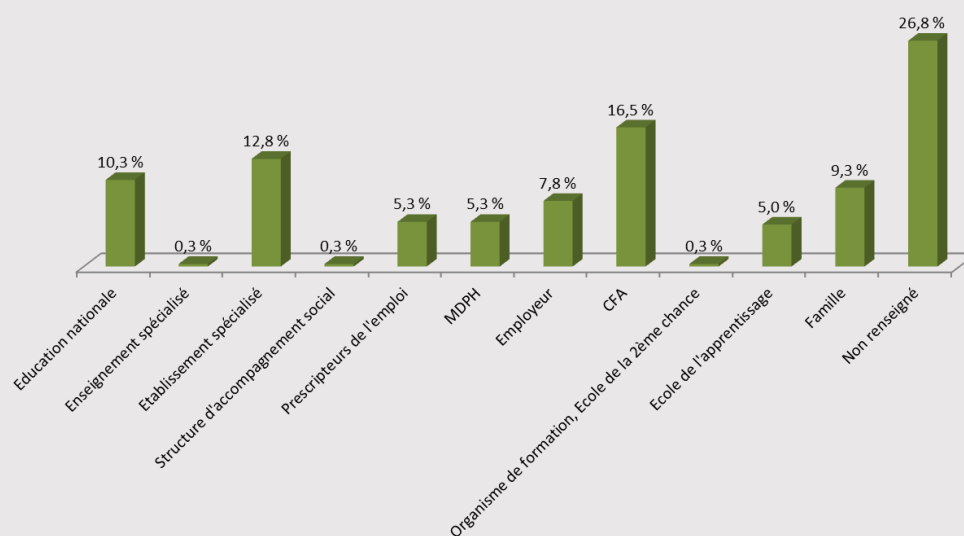


Dans les autres CFA, la représentativité des différents types de handicap est marquée par une importance des troubles spécifiques du langage (38 % des handicaps « identifiés ») et d'autres handicaps plus ou moins visibles (auditif, psychique, maladies invalidantes, etc.) qui ont été identifiés sans que, pour autant, nous puissions établir une analyse exhaustive et globale de ces éléments.

En effet, le manque d'outils de repérage, le recueil d'informations incomplètes auprès des apprentis (volonté de ne pas se dévoiler, de ne pas être stigmatisés), tout comme la méconnaissance de certains troubles rendent difficile une véritable analyse des types de handicaps en présence, d'où la présence d'une importante catégorie de troubles « non connus ».

La sous-représentation des personnes ayant un handicap psychique ou mental fait écho aux retours de plusieurs CFA et acteurs en charge de leur accompagnement, qui soulignent les difficultés que peuvent rencontrer ces personnes à accéder à l'apprentissage, au regard des craintes que leur accompagnement suscite auprès des équipes pédagogiques ou des moyens à mettre en œuvre pour compenser leur handicap.

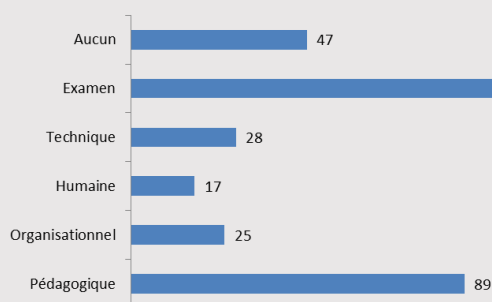
Organismes orienteurs de l'ensemble des apprentis reconnus TH



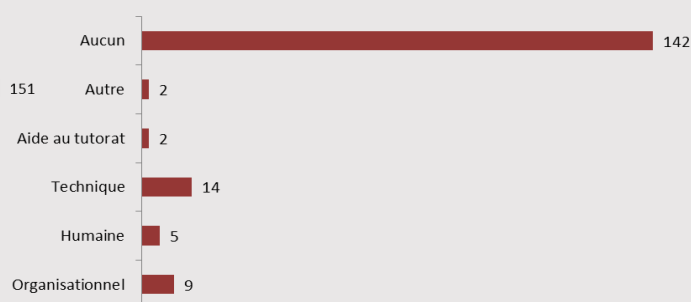
La tendance analysée en 2016 concernant l'évolution des orientations vers le CFAS se confirme : aujourd'hui, **une majorité d'apprentis est orientée via des canaux extérieurs aux établissements médico-sociaux**, dont les publics étaient autrefois les seuls à accéder au CFAS.

Ainsi, on observe une part importante de jeunes et adultes orientés par les familles (9,3 %), par l'Éducation Nationale au sortir des dispositifs de scolarisation du 2nd degré (10,3 %), par les CFA eux-mêmes (16,5 %) et, dans une moindre mesure, par les prescripteurs dont Cap emploi (5,3 %) et les MDPH (5,3 %). D'autre part, les Écoles de l'apprentissage adapté, mises en place chaque année dans plusieurs départements couverts par les interventions du CFAS pour un nombre limité de pré-apprentis, sont une voie d'accès à renforcer pour permettre la validation de projets vers l'apprentissage en CFAS.

Recensement du nombre d'aménagements mobilisés en CFA



Recensement du nombre d'aménagements mobilisés en entreprise



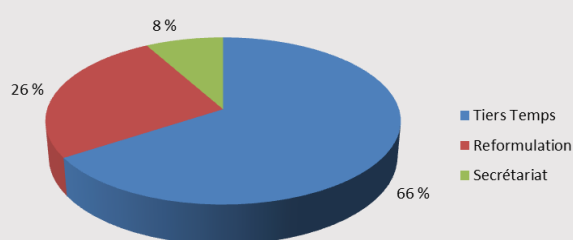
Malgré l'implication des équipes pédagogiques des CFA, il reste très difficile d'amener les jeunes à se déclarer spontanément ou à accepter de l'aide dans la reconnaissance de leur handicap, notamment en entreprise.

C'est principalement l'inscription à l'examen final avec demande de temps majoré qui révèle un problème non signalé lors de l'inscription.

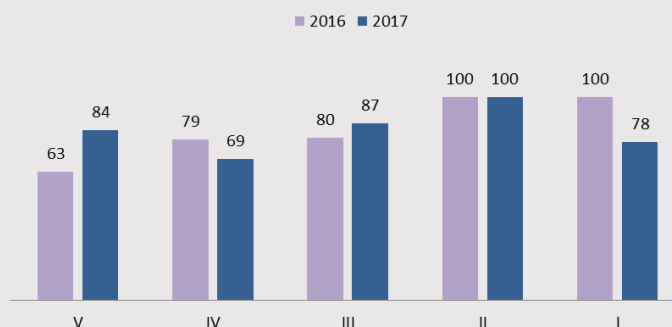
Aussi, le maintien du lien entre le CFA et l'environnement social et professionnel des apprentis (familles, référents de parcours, enseignants, conseillers, éducateurs...) demeure la méthode privilégiée pour :

- identifier les besoins des apprentis ;
- mettre en œuvre les aménagements nécessaires à la compensation du handicap ;
- conforter l'orientation professionnelle ;
- sécuriser le parcours en apprentissage ;
- et optimiser les chances de réussite aux examens.

Répartition des aides aux examens des apprentis hors CFAS



% de réussite aux examens par niveau de diplôme



Avec l'appui de la plateforme Synergie Handicap, la mobilisation des CFA, et notamment des équipes pédagogiques pour la mise en œuvre des droits à la compensation (adaptations pédagogiques et aménagement des conditions d'examens), a fortement contribué au taux élevé (81,3 %) de réussite aux examens.

En outre, les soutiens renforcés individualisés apportés par le CFAS ont permis de réduire les difficultés d'apprentissage de certains apprenants et de consolider leurs connaissances par des apports pédagogiques adaptés.

81,3 % de réussite aux examens



81,4 % inscrits au CFAS
81,2 % inscrits en CFA

Trajectoire professionnelle et emploi

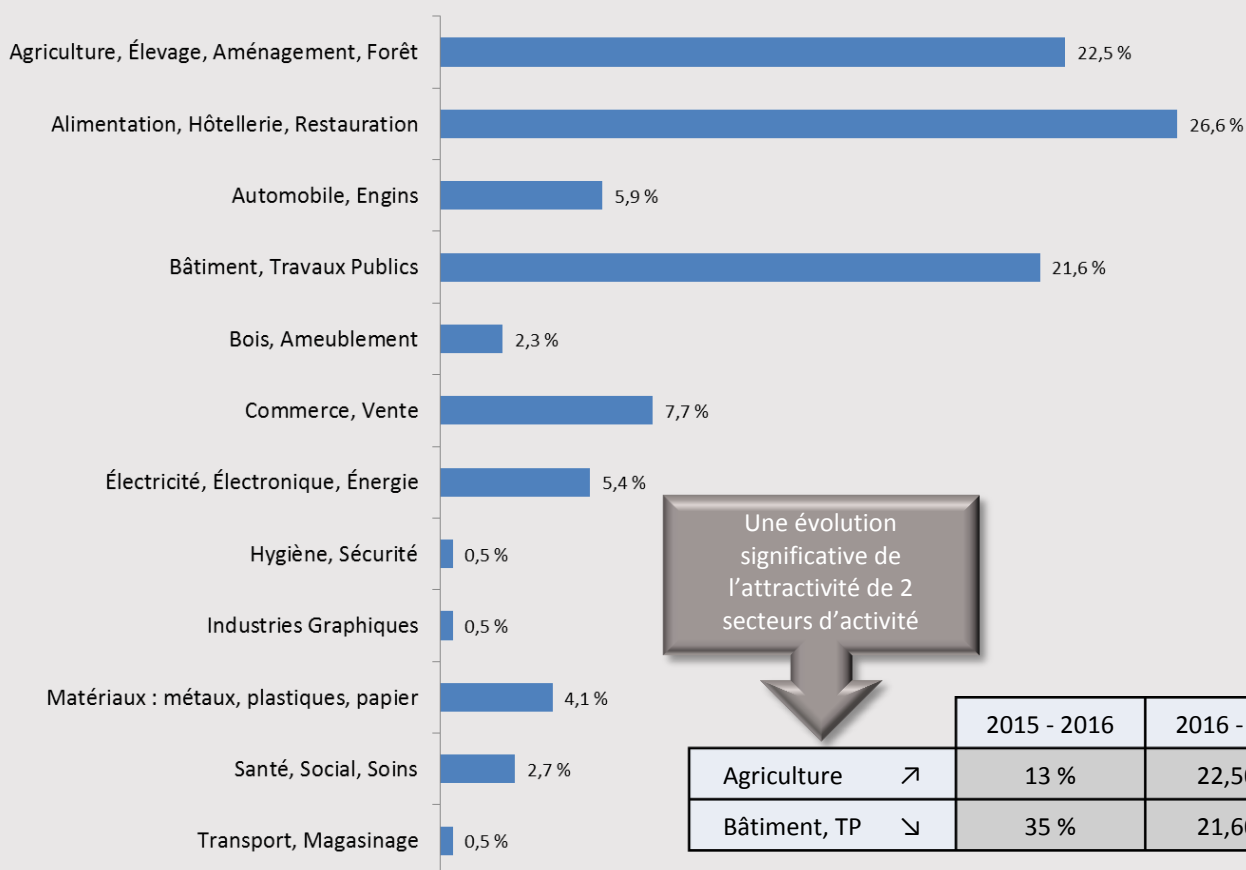
Répartition par secteur d'activité des apprentis TH hors CFAS

Secteurs d'activité	Niveaux de diplôme					Total
	V	IV	III	II	I	
Agriculture / Sylviculture / Viticulture / Horticulture / Soins animaux-Élevage / Aménagement	22	18	13			53
Artisanat / Artisanat d'Art	7	2	5			14
Métiers de bouche	18	2				20
Assurance / Banque / Immobilier			7	6	4	17
Réparation Automobiles - Motos - Cycles - Engins (carrosserie / mécanique)	4	3				7
Commerce / Distribution / Vente	5	5	1		7	18
Bâtiment / Travaux Publics	16	7		1	2	26
Culture / Communication				1		1
Environnement / Énergies renouvelables				1		1
Hôtellerie / Restauration	10	1				11
Industrie / Mécanique / Productique / Électronique / Électricité / Métallurgie	1	11	6	1	1	20
Informatique / Technologie de l'information / Industries graphiques / Audiovisuel			4	2	1	7
Sanitaire / Social / Services à la personne	10	21	6	13	1	51
Gestion / Administration (comptabilité - secrétariat)		7	5	4		16
Hygiène / Sécurité				1		1
Sport / Animation		2				2
Transport / Logistique / Magasinage	2		2			4
TOTAL 2017	95	79	49	30	16	269*
Pourcentage en 2017	35,3 %	29,4 %	18,2 %	11,2 %	5,9 %	100 %
TOTAL 2016	85	56	49	17	6	213
Évolution entre 2016 et 2017	12 %	41 %	0	76 %	167 %	

* ce chiffre intègre les doubles diplommations

Les évolutions les plus importantes portent sur les niveaux II et I

Répartition des apprentis du CFAS par secteur d'activité



Dans l'ensemble des CFA (CFAS compris), **les apprentis en situation de handicap sont présents essentiellement dans les niveaux IV et V de formation**, notamment dans des secteurs proposant un accès important de qualification par la voie de l'apprentissage.

La majorité des apprentis accompagnés par le CFAS sont employés dans des secteurs qui sont traditionnellement tournés vers l'apprentissage, et qui accueillent plus spécifiquement des apprentis de niveau IV et V :

- Le secteur de l'Agriculture / Sylviculture / Viticulture / Horticulture / Soins animaux-Élevage / Aménagement ;
- Les métiers de bouche ;
- Le Bâtiment / les Travaux publics.

Ces secteurs sont également très représentés sur l'ensemble des formations hors-CFAS.

D'autres secteurs, qui accueillent un nombre important d'apprentis en situation de handicap, se rajoutent également sur ces niveaux de qualification :

- L'Industrie / Mécanique / Productique / Électronique / Électricité / Métallurgie ;
- Le secteur sanitaire / Social / Services à la personne.

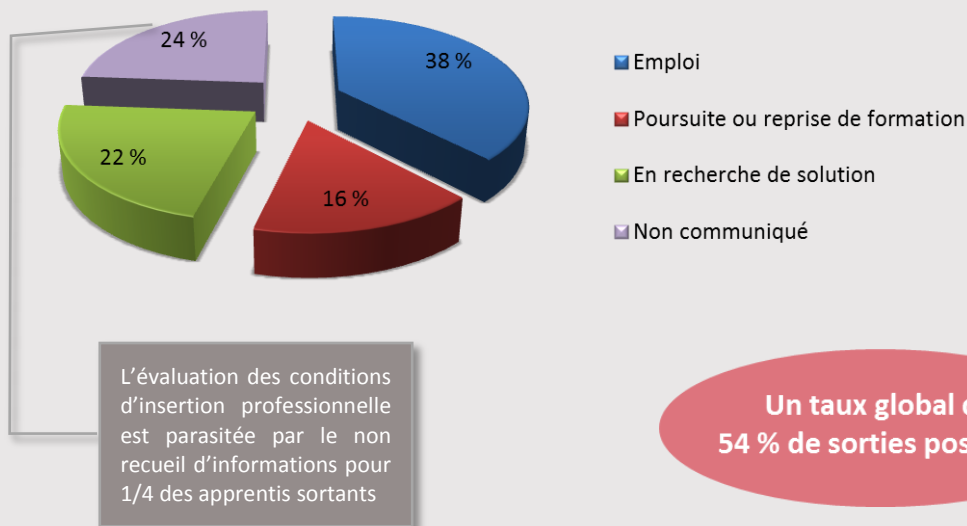
Hors-CFAS, on constate par ailleurs **une augmentation conséquente des niveaux II et I**, notamment dans les secteurs suivants :

- Assurance / Banque / Immobilier ;
- Commerce / Distribution / Vente ;
- Sanitaire / Social / Services à la personne.

Ces évolutions sont principalement liées à plusieurs facteurs concomitants :

- **L'ouverture de l'enseignement supérieur à l'apprentissage**, reconnu comme une voie d'insertion professionnelle pour tous publics, et la communication faite autour de cette évolution ;
- **L'accès d'un nombre croissant d'apprentis à de nouvelles formations supérieures au niveau III**, mises en place au cours des 5 dernières années, dans différentes spécialités (exemple : dans le secteur sanitaire et médico-social, une grande partie des diplômes proposés par le CFA sanitaire et social sont de niveau III) ;
- **La mise en œuvre de dispositifs de plus en plus opérants pour l'accès d'apprentis en situation de handicap** à des formations supérieures.

Suivi des apprentis à l'issue du contrat d'apprentissage



Cette année encore, le **taux global de rupture reste contenu et inférieur au taux observé en droit commun.**

Ainsi, **90,1 % des apprentis en situation de handicap ont**, par leur persévérance, **mené leur contrat d'apprentissage à son terme.**

Ce fort taux est aussi, en partie, le fait de la **mobilisation** et de la **coordination de l'ensemble des acteurs** pour l'élaboration et à la **sécurisation des parcours** dans leurs dimensions professionnelle, sociale et personnelle.

En cela, **les référents handicap des CFA**, dynamisés dans leurs missions par la formation et l'animation de son réseau par Synergie Handicap, **ont fortement contribué à cette réussite.**

Un taux de rupture contenu à 9,9 %

Un taux de persévérance de **90,1 %**

Conclusion :

Avec l'appui de professionnels qualifiés pour l'accompagnement formatif, social et professionnel des personnes en situation de handicap, le CFAS et les CFA de la région OCCITANIE facilitent l'adaptation progressive aux exigences du travail et du parcours de formation pour les apprentis en situation de handicap.

À partir des expérimentations de ces 5 dernières années auprès des CFA, la plateforme Synergie Handicap préconise la mutualisation et la mise en réseaux des outils et des savoir-faire spécifiques pour favoriser le développement de l'apprentissage adapté, le déploiement de parcours sécurisés de qualité et l'accompagnement de la professionnalisation autour de l'accueil de personnes en situation de handicap via le label qualité « CERTIF'Région ».

CFAS – 780, rue Antoine Durand – ZA Salvaza – 11000 Carcassonne – ☎ 04 68 79 27 42 – <https://faire-ess.fr/cfas>

Synergie Handicap – 240, rue du Mas de Prunet – 34070 Montpellier – ☎ 04 67 50 05 96 – <https://faire-ess.fr/conseil/synergie-handicap>